

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2012-64 en date du 23/10/2012 portant inscription à l'assiette de la coupe de la parcelle 7 de la forêt communale :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 23 Octobre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 18 Octobre 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUTHEIL Rachel a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, DUFOUR Aurore, DUTHEIL Rachel, PASQUET Christophe, DUCHEZ Michel.

Représenté : Mme PAGO Corinne procuration à Mme HARGE Andrée.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE l'inscription à l'état d'assiette en 2013 de la coupe prévue à l'aménagement et désignée dans le tableau ci-dessous.

Nom de la forêt	N° de parcelle ou partie de parcelle	Surface à parcourir en coupe	Type de coupe	Destination de la coupe
FC LA GENEYTOUSE	7	2,5 ha	Taillis sous futaie	Vente

DECIDE que cette coupe sera vendue à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent.

A La Geneytouse, le 27 Octobre 2012



Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

